

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 9
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Ecole Municipale des Sport – Modification règlement intérieur 2022-2023

Vu la délibération n°2021-087 du 29 juillet 2021 portant création de l'école municipale des sports du Dévoluy,

Considérant que le règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement et d'inscription à l'EMS,

Considérant que dans le cadre de l'EMS classique, les séances sont dispensées de septembre à juin sauf pendant les vacances scolaires (toutes zones) et les jours fériés,

Considérant que la période des vacances de février/mars représente une longue pause de 4 semaines,

Il est proposé une organisation spécifique pour cette période.

La Majorité du Conseil Municipal souhaite qu'une réunion de travail soit organisé avant de pouvoir apporter tout changement au règlement intérieur de l'Ecole Municipale des Sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** les modifications du règlement intérieur tel que prévu en Annexe I
- **DEMANDE** qu'une réunion soit organisée

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. P. Rogou
Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022